

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## relative à la modification de droit commun n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV), responsable du projet, informe qu'une enquête publique se déroule durant 32 jours consécutifs :

**du vendredi 9 janvier 2026 à 9 heures au lundi 9 février 2026 à 17 heures.**

### Objet de l'enquête

L'enquête publique porte sur le projet de modification de droit commun n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUih) de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV).

Le projet de modification de droit commun n°4 du PLUih a pour principal objet d'intégrer des dispositions réglementaires, visant à encadrer le développement des installations de production d'énergie photovoltaïque ou solaire, au sein du territoire de la CAGV.

Le projet de modification de droit commun n°4 permettra également de réaliser diverses autres évolutions du règlement écrit et graphique du PLUih. Les évolutions du règlement écrit (hors dispositions concernant les installations photovoltaïques ou solaires) concernent notamment l'isolation extérieure des bâtiments existants, l'aménagement des aires de camping-cars, les Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées à vocation d'activités et de loisirs, la hauteur des bâtiments dans les zones d'activités industrielles de Villeneuve sur Lot. Les évolutions du règlement graphique (hors dispositions concernant les installations photovoltaïques ou solaires) concernent les communes de Bias, La Croix Blanche, Fongrave, Hautefage la Tour, Laroque Timbaut, Le Lédat, Monbalen, Sainte-Livrade sur Lot et Villeneuve sur Lot. Des emplacements réservés sont créés, modifiés ou supprimés sur les communes de Bias et de Villeneuve sur Lot.

Le projet de modification de droit commun n°4 du PLUih concerne l'ensemble des communes membres de la CAGV.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter l'arrêté listant les évolutions projetées et la notice descriptive de la modification qui décrit ces évolutions. Ces pièces sont intégrées au dossier d'enquête (voir ci-après).

### Consultation du dossier d'enquête et recueil des observations du public

Le dossier d'enquête comporte notamment l'évaluation environnementale et son résumé non technique, ainsi que les avis émis par les personnes publiques consultées, dont la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Nouvelle-Aquitaine.

**Durant la période de l'enquête publique, sont mis à la disposition du public, au pôle urbanisme et habitat de la CAGV** (voir ci-après les adresse, jours et heures d'ouverture) qui constitue le siège de l'enquête publique :

- **Un exemplaire du dossier d'enquête,**
- **Un registre d'enquête,** permettant au public de formuler des observations relatives à l'objet de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête est également consultable (dès l'ouverture de l'enquête) sur le **site internet de la CAGV** (<http://www.grand-villeneuvois.fr>), en page d'accueil ou à la rubrique : Vivre et Habiter / Urbanisme / Plan Local d'Urbanisme – PLUih : Évolutions en cours du PLUih.

Durant la période de l'enquête publique, les observations peuvent également être formulées :

- Par **courrier postal** adressé à Monsieur le commissaire enquêteur pour le PLUih  
CAGV – Pôle Urbanisme et Habitat - 24, rue du Vieux Pont 47440 CASSENEUIL,
- Par **courrier électronique** envoyé à l'adresse suivante : [enquetepubliqueplui@grand-villeneuvois.fr](mailto:enquetepubliqueplui@grand-villeneuvois.fr)

Un poste informatique est mis à la disposition du public au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, pour les besoins de l'enquête.

### Lieu et siège de l'enquête – Jours et horaires d'ouverture

**Pôle urbanisme et habitat de la CAGV, place des Droits de l'Homme – Anna Politkovskaïa (parc des anciens Haras nationaux) à Villeneuve sur Lot**

Jours et horaires d'ouverture habituels : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**

### Commissaire enquêteur

L'enquête publique est conduite par Monsieur Jean KLOOS, commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur reçoit le public au pôle urbanisme et habitat de la CAGV (voir adresse ci-dessus), aux dates et horaires précisés dans le tableau ci-contre.**

Dates	Horaires
Vendredi 9 janvier 2026	De 9h à 12h
Mercredi 21 janvier 2026	De 9h à 12h
Mardi 3 février 2026	De 14h à 17h
Lundi 9 février 2026	De 14h à 17h

### Demandes d'informations

La CAGV se tient à la disposition du public pour tout renseignement relatif à cette procédure par téléphone (au 0553496680) ou au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, à l'adresse et aux jours et heures d'ouverture précisés ci-avant.

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique, sur demande adressée au responsable du projet : M. le Président de la CAGV / Pôle urbanisme et habitat / 24, rue du Vieux Pont 47440 CASSENEUIL.

### Fin de l'enquête publique

A la clôture de l'enquête et pendant un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, au pôle urbanisme et habitat de la CAGV. Ils seront également consultables sur le site internet de la CAGV pendant la même durée.

A la suite de l'enquête publique, et après avoir été éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes publiques associées ou consultées, et des observations émises dans le cadre de l'enquête publique, la modification de droit commun n°4 du PLUih sera approuvée par délibération du conseil communautaire de la CAGV.